



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....26  
Votants.....34

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

**ETAIENT EXCUSES :** Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

**PROCURATIONS :** Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame la Maire**

**Délibération numéro :**  
**2020/128**

**Désignation** **d'un**  
**représentant** **sécurité**  
**routière**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L. 2121-33,

Vu l'article L. 2121-21 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'un vote au scrutin public,

Vu le courrier de Madame la Préfète de l'Aveyron en date du 7 juillet 2020,

Considérant la convention de mai 2018 portant document général d'orientations afin de définir les axes prioritaires de la politique locale de sécurité routière en Aveyron pour les années 2018 à 2022,

Considérant le rôle important des collectivités dans le domaine de la sécurité routière,

Considérant que le correspondant sécurité routière sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture,

Le Conseil municipal décide :

1. De désigner Monsieur Yannick DOULS comme correspondant sécurité routière :
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.
3. D'adopter la présente délibération à :
  - 27 voix pour
  - 7 *abstentions* (Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Karine ORCEL)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

